

Motion 2812

pour une solution rapide aux problèmes du stationnement des deux-roues motorisés

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que depuis le 1^{er} novembre 2021 la tolérance envers le stationnement des deux-roues motorisés est terminée ;
- que depuis cette date 7000 contraventions ont été émises uniquement durant les 3 semaines qui ont suivi ;
- qu’il n’y a pas d’alternatives en suffisance pour stationner les deux-roues motorisés ;
- qu’il existe une différence de traitement en faveur des vélos qui, eux, ne sont pas soumis à des contraventions en se parquant sur les trottoirs,

invite le Conseil d’Etat

- à procéder à un accroissement majeur des places 2RM en surface dans le canton de Genève ;
- à supprimer toute signalisation verticale pour le stationnement des 2 roues.